

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU À LA  
SOUS-PRÉFECTURE LE

- 1 DEC. 2010

CASTELSARRASIN - 82

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE DIX LE 25 novembre (25/11/2010)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 novembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLANT, **Adjoints,**  
M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. BAPTISTE), M. Rolland ROUX (représenté par M. NUNZI), **Adjoints,**  
M. Gérard VALLES (représenté par M. BOUSQUET), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bernard REDON, **Adjoints,**  
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Didier MOTHES, M. Abdelkader SELAM, **Conseillers Municipaux**

M. Gilles BENECH est nommé secrétaire de séance.

**01-25 Novembre 2010**

**DELIBERATION PORTANT INSTAURATION DES PRIMES POUR LES AGENTS DES SERVICES MUNICIPAUX D'INHUMATION**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Sur la demande des agents concernés, Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la nécessité d'instaurer une indemnité au bénéfice des agents municipaux qui réalisent des opérations funéraires.

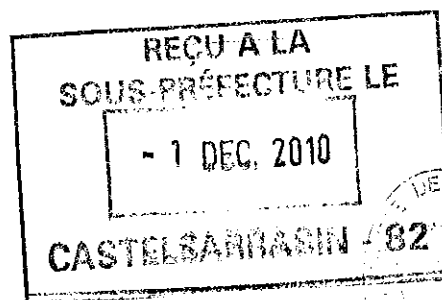
Ces indemnités seront allouées dans les conditions suivantes :

Beneficiaires	Conditions d'octroi	Montants de référence par agent et par opération funéraire	
Agents stagiaires Agents titulaires Agents non titulaires	participer aux opérations funéraires dans le cadre des services municipaux d'inhumation	Mise en bière	0,67 €
		Exhumation	1,78 €
		Portage de bière	1,31 €

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1111-2 ;
- ✓ Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- ✓ Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991,
- ✓ Vu l'arrêté ministériel du 17 février 1977 modifié,

**Le Conseil Municipal,**  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
décide :

- d'APPROUVER l'instauration des primes telles que décrites ci-dessus,
- d'APPLIQUER systématiquement à ces primes les revalorisations résultant de dispositions législatives et réglementaires futures,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.



Pour copie conforme  
Moissac le 26 novembre 2010



Le Maire,

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :